

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 MARS 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2025-45

---

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17-02-2025, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes du mois de février 2025
9. Sollicitations, invitations, adhésions
10. Fonds participatif rural 2025 - Priorisation de projets
11. Approbation du règlement d'emprunt 21-2025 de la Régie GEANT
12. Adoption du budget révisé 2025 - OMH Maria-Chapdelaine
13. Autorisation signature de renouvellement du prêt CDE des Grandes Plaines - À titre de caution
14. Reconstruction du ponceau P-0555-3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ
15. Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement
16. Local pour les organismes communautaires dans le secteur GÉANT - Autorisation du versement d'une aide financière
17. Autorisation de signature d'entente - Comptoir de prêt circonflexe 2025-2028
18. Autorisation de signature de l'entente relative à l'activité Bal des finissants 2025
- ~~19. Politique de reconnaissance des organismes~~
- ~~20. Modification à la Politique d'aide financière et dons~~
21. Rapport des élus
22. Varia
  - 22.1 Entente de partenariat en développement économique local
23. Questions du public
24. Prochaine assemblée publique le 14 avril 2025
25. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-46

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17-02-2025, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2025, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 février 2025, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau donne réponse à la question de M. Michel Fortin posé lors de la période de question de la dernière assemblée publique au sujet de la somme investie dans le projet de Zone confort au Site touristique Chute à l'Ours.

---

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC  
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

---

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

2025-47

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
FÉVRIER 2025 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2025 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2025, pour un montant de 585 537.05 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 02-2025

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-48

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Bal des finissants Don	valeur de 500 \$
Gala Méritas 2025 Commandite	180 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-49

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2025 -  
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention accordée
Ville de Normandin	Fête de la famille 2025	1 500 \$
Ville de Normandin	Politique de communauté nourricière	1 000 \$
Ville de Normandin	Symposium de la Chute à l'Ours	1 000 \$
Ville de Normandin	Site touristique Chute à l'Ours (projet kayak)	1 500 \$
OBNL La ferme; machine à projet	Ciné-Club le Foyer (projections 2025)	1 000 \$
Centre Plein Vie	Du tissu à l'expression - Une création inclusive	840 \$
Corps de cadets 1497 Normandin	Achat de mobilier pour les locaux du Corp de cadets	1 000 \$
Comité organisateur du concours international de pizza locale	Concours international de pizza locale	800 \$
Comité organisateur de l'Halloween sur St-Cyrille	Halloween sur St-Cyrille	1 000 \$
Maison des aînés Carré Nérée	Animation pour les aînés	1 185 \$
Association de baseball mineur Lac-St-Jean-Ouest	Association de baseball	1 175 \$
Comité Ensemble au-delà des différences	Événement de sensibilisation "Ensemble au-delà des différences"	1 000 \$
CPE Croque la Vie	25e anniversaire	1 000 \$
Les Grands Jardins de Normandin	Ajout de modules et autres infrastructures dans l'Espace familial des Grands Jardins	1 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 \$</b>

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-50

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
21-2025 DE LA RÉGIE GEANT :**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale GEANT a présenté un projet visant l'acquisition d'un véhicule usagé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT, laquelle porte sur divers objets;

CONSIDÉRANT QUE la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces cinq (5) municipalités participantes à l'objet en matière d'Urbanisme & Environnement, l'achat d'un véhicule usagé et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 21-2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 30 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule usagé.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-51

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 - OMH  
MARIA-CHAPDELAINE :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé #1 2025 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 215 499 \$ et des dépenses de 404 713 \$, résultant en un déficit à répartir de 189 214 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2025 pour un montant de 18 921 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-52

AUTORISATION      SIGNATURE      DE  
RENOUVELLEMENT DU PRÊT CDE DES  
GRANDES PLAINES - À TITRE DE CAUTION :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin cautionne un prêt de la Corporation de développement économique des Grandes Plaines en lien avec l'acquisition du 1455 avenue du Rocher, local 139;

CONSIDÉRANT QUE le prêt est en renouvellement pour un terme d'un (1) an auprès de Desjardins et que la convention de renouvellement doit être signée par le maire de la Ville de Normandin à titre de caution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean Morency, maire, à signer tous documents inhérents à la convention de renouvellement du prêt de la Corporation de développement économique (CDE) des Grandes Plaines.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2025-53

RECONSTRUCTION DU PONCEAU P-0555-3 -  
DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ :

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) prévoit remplacer le ponceau P-0555-3 situé sur la route 169 (avenue du Rocher) à la hauteur de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que le MTMD a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles desdites parcelles de terrain ainsi que pour l'obtention des servitudes temporaires de travail et d'une servitude temporaire pour construire un chemin de déviation;

CONSIDÉRANT que le MTMD ne désire pas se prévaloir de l'article 9 du règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ, étant donné que la superficie excède le 2 500 m<sup>2</sup> autorisé;

CONSIDÉRANT que l'acquisition, par le MTMD, de parcelles de terrain soit requise pour la réalisation des travaux permanents d'infrastructure routière aux approches du ponceau à remplacer;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à l'établissement de servitudes temporaires pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail;

CONSIDÉRANT que les lots touchés par les servitudes temporaires sont : 3 308 472 Ptie et 3 307 970 Ptie;

CONSIDÉRANT que la terre arable des zones agricoles sera mise en réserve, et ce, pour le chemin et les servitudes temporaires de travail s'il y a lieu puis remise en place etensemencée selon les directives du propriétaire à la fin des travaux, minimisant ainsi l'impact sur les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de Normandin appuie la demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles des parcelles de terrain 3 308 472 Ptie, 3 307 970

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Ptie afin de permettre la réalisation des travaux de remplacement du ponceau P-0555-3 situé sur la route 169 ainsi que l'établissement de servitudes temporaires pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail, tel que déposée par le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable auprès de la CPTAQ.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-54

RENFORCER LE BUDGET ALLOUÉ AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES, PARTICULIÈREMENT POUR LE VOLET ACCOMPAGNEMENT :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-55

LOCAL POUR LES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES DANS LE SECTEUR  
GÉANT - AUTORISATION DU VERSEMENT  
D'UNE AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Corporation de développement communautaire Maria-Chapdelaine en collaboration avec le Centre Plein Vie permet d'offrir un endroit confidentiel, sécuritaire, rassurant et adapté aux organismes communautaires qui ne sont pas présents dans le secteur GEANT afin de leur permettre d'intervenir plus facilement et concrètement auprès de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut la mise en place d'un service de Chaîne de travail adapté qui pourrait permettre aux personnes vivant avec des limitations d'intégrer le marché du travail et d'offrir aux entreprises de notre secteur leurs services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur GEANT ainsi que la MRC Maria-Chapdelaine, via différents fonds, soutiennent déjà financièrement le projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte de présenter le projet d'implantation d'un local pour les organismes communautaires dans le secteur GEANT au Comité investissement territoire de la MRC Maria-Chapdelaine et que dans le cas où la demande est toujours nécessaire et qu'elle est jugée favorable, que le montant de 5 000 \$ soit pris à même la contribution à la vitalité du milieu de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-56

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE -  
COMPTOIR DE PRÊT CIRCONFLEXE 2025-2028 :

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean a été subventionné et mandaté pour la réalisation au Saguenay-Lac-Saint-Jean du projet de mise en œuvre des banques régionales et unités mobiles d'équipements nommé "Programme Circonflexe";

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise plus spécifiquement à permettre une meilleure accessibilité du matériel et de l'équipement sportif et de loisir, à augmenter la pratique d'activités des Québécois dans un cadre sécuritaire et à favoriser de façon durable la pratique régulière d'activité, notamment auprès des personnes plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a été ciblée pour développer et mettre en place un comptoir régional de prêt d'équipements récréatifs et sportifs dans le cadre de ce Programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un comptoir de prêt d'équipements accessible, à caractère communautaire et offert gratuitement à toute la population régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin et le RLS désirent définir les responsabilités de chaque partie aux termes d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise Mme Stéphanie Doucet, directrice du Site touristique Chute à l'Ours à signer le protocole d'entente de partenariat comptoirs de prêt d'équipements proposé par le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que tous autres documents inhérents à cette entente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-57

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE  
RELATIVE À L'ACTIVITÉ BAL DES FINISSANTS  
2025 :

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Bal des finissants de l'école secondaire Polyvalente de Normandin a approché la Ville afin de pouvoir tenir leur événement dans le Centre sportif;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la Ville et le Bal des finissants;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le maire, M. Jean Morency et le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau soient autorisé(e)s à signer l'Entente relative à l'activité du Bal des finissants de l'école secondaire Polyvalente de Normandin et tous autres documents inhérents à cette entente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES  
ORGANISMES :

Ce point est reporté à une prochaine séance publique.

MODIFICATION À LA POLITIQUE D'AIDE  
FINANCIÈRE ET DONS :

Ce point est reporté à une prochaine séance publique.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

2025-58

VARIA : ENTENTE DE PARTENARIAT EN  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL :

CONSIDÉRANT la résolution 2024-63 Adjudication du contrat de l'image de marque territoriale à l'entreprise TNT Atelier au coût de 9 902.50 \$ afin de rafraîchir son identité et créer une nouvelle image;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 9 000 \$ au projet d'image de marque territoriale par la Société d'aide au développement des communautés Maria-Chapdelaine (SADC);



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal ratifie et autorise l'entente de partenariat en développement économique local, dans le cadre du projet de développement de l'attractivité de la collectivité de la Ville de Normandin, signée le 12 février 2025 avec la SADC Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 14 AVRIL  
2025 :

2025-59

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 52.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Jean Morency, maire

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier